

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON
CANTON DE FEURS
COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY LESTRA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Abstention(s) : 0
Pour : 15 Contre : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BARTHELEMY LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe FAYOLLE, Maire

Date de convocation : 11/05/2026

PRESENTS : M. Philippe FAYOLLE, M. Jimmy GOUGAUD, Mme Amélie FLODROPS, M. Christophe FERRIER, M. André MICHEL, Mme Annie BOMBOURG, Mme Christelle LAWENDYOUS, M. Nicolas TISSEUR, Mme Nathalie STANDAERT, Mme Amélie QUINTIN, M. Fabien LARTAUD, Mme Agathe REYNAUD,

ABSENTS et EXCUSES : Mme Marie-Claire GARIN qui donne pouvoir à M. Philippe FAYOLLE, M. Philippe PROTIERE qui donne pouvoir à M. Philippe PROTIERE, M. Stéphane SERRAILLE qui donne pouvoir à M. Nicolas TISSEUR

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Amélie FLODROPS

N° 2026-05-18-04

OBJET : Désignation d'un référent déontologue

Vu l'article L 1111-14 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 1111-1-1 A et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022,

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local,

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré et vote
A l'unanimité des membres présents

1°- **Désigne** Monsieur Pierre SIMONE comme référent déontologue de la commune de Saint-Barthélemy-Lestra

2°- **Précise** que Monsieur Pierre SIMONE exercera ses missions pour la durée du mandat.

3°- **Charge** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait, le jour, mois et an comme ci-dessus indiqués.

Copie certifiée conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance,
Amélie FLODROPS



Le Maire,
Philippe FAYOLLE

